

 1bis rue Berthelot - Doniambo BP3583 98846 NOUMÉA CEDEX	PROCES VERBAL N°1-V2		
	AUTOSURVEILLANCE DE L'ELEVAGE ET DE L'ABATTOIR DE LA SOCIETE FERMIERE DE PAÏTA (SFP)		
	<i>N° dossier</i>	<i>Date de mission</i>	<i>Date émission PV</i>
	A001.19038.001	OCTOBRE 2019	29 novembre 2019

MAITRE D'OUVRAGE		Société Fermière de Païta (SFP)	Représenté par Mme GAILLARD
-------------------------	---	---------------------------------	--------------------------------

-oOo-

LISTE DES INTERVENANTS

	Organisme/société	Représentant	Tél.	Mail	Diffusion
Maître d'Ouvrage	Société Fermière de Païta (SFP)	C. GAILLARD	23.02.16	cgaillard@nord-avenir.nc	<input checked="" type="checkbox"/>
		R. MARIE	74.67.18	sciata@lagoon.nc	<input checked="" type="checkbox"/>
Bureau d'études	GINGER SOPRONER	N. GUIGUIN	76.00.45 28.17.25	nicolas.guiguin@soproner.nc	<input checked="" type="checkbox"/>
		PY. BOTHEREL	85.64.28 28.92.77	pierre-yves.bothorel@soproner.nc	<input checked="" type="checkbox"/>

-oOo-

<p>Mission de terrain</p> <p>L'exploitation est autorisée au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) par l'arrêté n°10287-2009/ARR/DENV/SPPR du 5 mai 2009.</p> <p>Dans ce cadre, la SFP doit réaliser une autosurveillance de l'exploitation et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un suivi du fonctionnement du système de traitement des eaux : bilans 24h entrée/sortie du process ; - Une autosurveillance du milieu récepteur : qualité des eaux de la rivière Karikouïé en amont et aval de l'exploitation. <p>Ces prélèvements sont à réaliser, semestriellement, sur une journée représentative de l'activité de la porcherie. Il est à noter que l'activité de l'abattoir a cessé en 2018.</p>

<p>Avancement</p> <p>Autosurveillance du système de traitement des eaux usées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prélèvement et analyses du 25-26 septembre 2019. <p>Autosurveillance du milieu récepteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prélèvement et analyses du 26 septembre 2019.

Toute réclamation concernant ce procès verbal devra être formulée dans un délai de 8 jours suivant la date du récépissé d'envoi

Autosurveillance du système de traitement des eaux usées

Campagne du 25 au 26 septembre 2019			
Paramètre	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l
Méthode/Norme	MANOMETRIQUE OXITOP	NFT 90-101	NF EN 872 - filtres
Entrée - Amont L1	240	987	528,1
Sortie - Aval L4 (a)	7	169	55
Abattement	97%	83%	90%
Seuil arrêté ICPE Art 3.4.4	40	120	30

(a) En sortie de process les analyses de DBO5 et DCO ont été réalisées sur un échantillon filtré conformément aux arrêtés métropolitain du 30 avril 2004 et 21 juillet 2015.

Légende : Les cases du tableau qui sont en orange présentent, pour un paramètre donné, des valeurs qui sont supérieures au seuil de l'arrêté d'autorisation. Au contraire les cases en vert sont les données qui sont inférieures aux seuils de l'arrêté.

Autosurveillance du milieu récepteur

Paramètre	Unités	Méthode/Norme	KARI AMONT KARI AVAL	
			26/09/2019	26/09/2019
Salinité	‰	-	0,59	31,17
DBO5	mg/l	MANOMETRIQUE OXITOP	1	2
DCO	mg/l	NFT 90-101	<10	333
MES	mg/l	NF EN 872 - filtres	<2	4,66
Nitrates	mg/l	NF ISO 15923-1	3,55	2,91
NTK	mg/l	NF EN 25663	<0,5	<0,5
Ammonium	mg/l	NF ISO 15923-1	<0,01	0,28
Orthophosphates	mg/l	NF ISO 15923-1	0,40	0,26
Phosphore	mg/l	NF EN ISO 11885	0,132	0,058
Coliformes totaux	N/100ml	NF EN ISO 9308-1	2 940	3 220
Coliformes fécaux	N/100ml	NF EN ISO 9308-1	1 680	264
Streptocoques fécaux	N/100ml	NF EN ISO 7899-2	284	156

Conditions de marée lors du prélèvement (source SHOM) : 0,61m, marée descendante

Toute réclamation concernant ce procès verbal devra être formulée dans un délai de 8 jours suivant la date du récépissé d'envoi

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: GINGER SOPRONER	Echantillon prélevé par	: PYB
N° d'enregistrement	: 1903688	Date de prélèvement	: 26/09/19 à 10:00
Nature du prélèvement	: EAU USEE	Date d'arrivée au laboratoire	: 26/09/19 à 10:30
Lieu du prélèvement	: SFP ENTREE	Date début d'analyse	: 26/09/19
Type du prélèvement	: AUTRE	Date de validation	: 9/10/19
Niveau du prélèvement	: AUTRE	Température du contenant	: 13,5°C

Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de Quantification
------------------	--------------	--------------------------

PARAMETRES CHIMIQUES

Demande biochimique en oxygène..... (Méthode d'analyse : MES. MANOMETRIQUE OXITOP)	240	mg/l en O2	1
Matières en suspension (2)..... (Méthode d'analyse : NF EN 872)	528,12	mg/l	2,00
ST-DCO (2)..... (Méthode d'analyse : ISO 15705)	987	mg/l en O2	3

(2) Paramètre couvert par l'accréditation

COMMENTAIRES :

Critères d'acceptation d'échantillon non conformes: Température de la glacière supérieure à 8°C

Maintien de la demande d'analyse par le client

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 09 Octobre 2019



Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

ENCAN/13

Indice de révision : a

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: GINGER SOPRONER	Echantillon prélevé par	: PYB
N° d'enregistrement	: 1903689	Date de prélèvement	: 26/09/19 à 10:10
Nature du prélèvement	: EAU USEE	Date d'arrivée au laboratoire	: 26/09/19 à 10:30
Lieu du prélèvement	: SFP SORTIE	Date début d'analyse	: 26/09/19
		Date de validation	: 18/10/19
Type du prélèvement	: AUTRE	Température du contenant	: 13,5°C
Niveau du prélèvement	: AUTRE		

Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de Quantification
------------------	--------------	--------------------------

PARAMETRES CHIMIQUES

Demande biochimique en oxygène dissous.... (Méthode d'analyse : MES. MANOMETRIQUE OXITOP)	7	mg/l en O2	1
Demande chimique en oxygène dissoute..... (Méthode d'analyse : ISO 15705)	169	mg/l en O2	3
Matières en suspension (2)..... (Méthode d'analyse : NF EN 872)	55,20	mg/l	2,00

(2) Paramètre couvert par l'accréditation

COMMENTAIRES :

Critères d'acceptation d'échantillon non conformes: Température de la glacière supérieure à 8°C

Maintien de la demande d'analyse par le client

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 18 Octobre 2019



Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

ENCAN/13

Indice de révision : a

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: GINGER SOPRONER	Echantillon prélevé par	: PYB
N° d'enregistrement	: 1903690	Date de prélèvement	: 26/09/19 à 9:50
Nature du prélèvement	: EAU DE SURFACE	Date d'arrivée au laboratoire	: 26/09/19 à 10:30
Lieu du prélèvement	: KARI AM	Date début d'analyse	: 26/09/19
		Date de validation	: 18/10/19
Type du prélèvement	: EAU SUPERFICIELLE	Température du contenant	: 13,5°C
Niveau du prélèvement	: AUTRE		

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de Quantification
--	---------------------	-----------------	-----------------------------

PARAMETRES BACTERIOLOGIQUES

Coliformes totaux.....	2940	N/100 ml	
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 9308-1)			
Escherichia coli.....	1680	N/100 ml	
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 9308-1)			
Entérocoques.....	284	N/100 ml	
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 7899-2)			

PARAMETRES CHIMIQUES

Demande biochimique en oxygène.....	1	mg/l en O2	1
(Méthode d'analyse : MES. MANOMETRIQUE OXITOP)			
Matières en suspension (2).....	< 2,00	mg/l	2,00
(Méthode d'analyse : NF EN 872)			

(2) Paramètre couvert par l'accréditation

COMMENTAIRES :

Critères d'acceptation d'échantillon non conformes: Température de la glacière supérieure à 8°C
Maintien de la demande d'analyse par le client

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 18 Octobre 2019



Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

ENCAN/13

Indice de révision : a

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: GINGER SOPRONER	Echantillon prélevé par	: PYB
N° d'enregistrement	: 1903691	Date de prélèvement	: 26/09/19 à 9:40
Nature du prélèvement	: EAU DE SURFACE	Date d'arrivée au laboratoire	: 26/09/19 à 10:30
Lieu du prélèvement	: KARI AV	Date début d'analyse	: 26/09/19
		Date de validation	: 18/10/19
Type du prélèvement	: EAU SUPERFICIELLE	Température du contenant	: 13,5°C
Niveau du prélèvement	: AUTRE		

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de Quantification
--	---------------------	-----------------	-----------------------------

PARAMETRES BACTERIOLOGIQUES

Coliformes totaux.....	3220	N/100 ml	
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 9308-1)			
Escherichia coli.....	264	N/100 ml	
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 9308-1)			
Entérocoques.....	156	N/100 ml	
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 7899-2)			

PARAMETRES CHIMIQUES

Demande biochimique en oxygène.....	2	mg/l en O2	1
(Méthode d'analyse : MES. MANOMETRIQUE OXITOP)			
Matières en suspension (2).....	4,66	mg/l	2,00
(Méthode d'analyse : NF EN 872)			

(2) Paramètre couvert par l'accréditation

COMMENTAIRES :

Critères d'acceptation d'échantillon non conformes: Température de la glacière supérieure à 8°C

Maintien de la demande d'analyse par le client

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 18 Octobre 2019



Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

ENCAN/13

Indice de révision : a

SOPRONER
Monsieur Pierre-Yves BOTHEREL

bp 3583

1, bis rue berthelot

98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E145503

Version du : 16/10/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-166073-01

Date de réception technique : 09/10/2019

Première date de réception physique : 09/10/2019

Référence Dossier : N° Projet : SFP

Nom Projet : SFP

Nom Commande : SFP

Référence Commande :

Coordinateur de Projets Clients : Marine Guth / MarineGUTH@eurofins.com / +3 88 02 90 20

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Eau de surface	(ESU)	KARI AM
002	Eau de surface	(ESU)	KARI AV

RAPPORT D'ANALYSE
Dossier N° : 19E145503

Version du : 16/10/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-166073-01

Date de réception technique : 09/10/2019

Première date de réception physique : 09/10/2019

Référence Dossier : N° Projet : SFP

Nom Projet : SFP

Nom Commande : SFP

Référence Commande :

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

Température de l'air de l'enceinte :

	001	002
	KARI AM	KARI AV
	ESU	ESU
	02/10/2019	02/10/2019
	10/10/2019	10/10/2019
	12.5°C	12.5°C

Indices de pollution
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)**

Nitrates mg NO3/l # 3.55 # 2.91

Azote nitrique mg N-NO3/l # 0.80 # 0.66

LS02R : **Ammonium**

mg NH4/l # <0.01 # 0.28

LS03C : **Orthophosphates (PO4)**

mg PO4/l * 0.40 * 0.26

LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)**

mg N/l * <0.5 * <0.5

LS18L : **Demande Chimique en
Oxygène (ST-DCO)**

mg O2/l * <10.0 * 333

Métaux
LS136 : **Phosphore (P)** mg/l * 0.132 * 0.058

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Observations	N° Ech	Réf client
La conformité relative à la température relevée pendant le transport des échantillons n'est pas remplie.	(001) (002)	KARI AM / KARI AV /
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.	(001) (002)	KARI AM / KARI AV /
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.	(001) (002)	KARI AM / KARI AV /

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E145503

Version du : 16/10/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-166073-01

Date de réception technique : 09/10/2019

Première date de réception physique : 09/10/2019

Référence Dossier : N° Projet : SFP

Nom Projet : SFP

Nom Commande : SFP

Référence Commande :



Andrée Golfier
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Annexe technique

Dossier N° : 19E145503

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-166073-01

Emetteur :

Commande EOL : 0067951427407

Nom projet :

Référence commande :

Eau de surface

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LS02L	Azote Nitrique / Nitrates (NO3)	Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	1	mg NO3/l	Eurofins Analyse pour l'Environnement France
	Nitrates				
	Azote nitrique	0.2	mg N-NO3/l		
LS02R	Ammonium	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	0.01	mg NH4/l	
LS03C	Orthophosphates (PO4)	Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	0.1	mg PO4/l	
LS058	Azote Kjeldahl (NTK)	Volumétrie - NF EN 25663	0.5	mg N/l	
LS136	Phosphore (P)	ICP/AES - NF EN ISO 11885	0.005	mg/l	
LS18L	Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)	Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 1570	10	mg O2/l	

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flacons des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 19E145503

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-166073-01

Emetteur :

Commande EOL : 006-10514-512568

Nom projet : N° Projet : SFP

Référence commande :

SFP

Nom Commande : SFP

Eau de surface

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	KARI AM	02/10/2019	09/10/2019	09/10/2019		
002	KARI AV	02/10/2019	09/10/2019	09/10/2019		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.

Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.